



Conseil municipal | Séance du 1 juillet 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-07-01-15 | Personnel communal - Modification du tableau des emplois

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 25

Date de convocation : 25 juin 2021

L'An deux mille vingt et un, le 01 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur José Gonçalves

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,

Considérant :

- L'avis du Comité technique du 19 mai 2021 suite aux évolutions d'organisations présentées,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :
- **Département conservatoire à rayonnement communal**
Un poste d'Assistante/assistant administratif à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs est créé, de façon à redimensionner la cellule administrative du conservatoire suite au départ de l'agent occupant ce poste.
Dans ce cadre, le poste vacant existant d'administratrice/administrateur à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés est supprimé.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1	Assistante/assistant administratif	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1		

Pour développer, au sein de l'équipe pédagogique, des missions de référents sur des domaines comme le handicap et/ou l'interdisciplinarité, missions attendues par le Ministère de la culture au sein des conservatoires, il convient de modifier les temps de travail des postes de professeur de danse du conservatoire.

Dans ce cadre les postes existants suivants sont supprimés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Poste/Emploi	Grade d'accès	Grade d'avancement	Temps complet	Temps non complet
	1	1	Enseignante/enseignant de danse	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	
1		0,65	Enseignante/enseignant de danse contemporaine	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,65
1		0,63	Enseignante/enseignant de danse	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,63

Et ces trois suppressions se font au profit de la création des trois postes suivants :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/Emploi	Grade d'accès	Grade d'avancement	Temps complet	Temps non complet
	1	0,50		Enseignante/enseignant de danse contemporaine	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,50
1		0,73		Enseignante/enseignant de danse contemporaine	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,73
1		1		Enseignante/enseignant de danse classique et contemporaine	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	

- **Département des affaires scolaires et de l'enfance,**

Afin de stabiliser l'organisation actuelle des espaces éducatifs et de maintenir l'universalité d'accès à tous les enfants en poursuivant et développant les partenariats existants, les 7 postes de directrices/directeurs adjoints d'un espace éducatif à temps complet titulaires du BAFD sont créés pour deux ans :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grade d'accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Ampère	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Curie	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Duruy	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	x	1	
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Ferry-Jaurès	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Langevin	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	x	1	
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Macé	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	x	1	
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Wallon	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	

- Et les 5 postes d'animatrices/animateurs dans les espaces éducatifs à temps non complet 32 heures sont créés du 31/08/2021 au 05/07/2022 :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grade d'accès	Grades d'avancement	Temps complet	Poste à Temps non complet
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Kergomard	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Pergaud	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Robespierre	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Rossif	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Sépard	Adjoint territorial d'animation	X		0,91

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 05/07/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210701-lmc122280-DE-1-1

Affiché ou notifié le 6 juillet 2021